

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Montigné-Lès-Rairies

Séance du 25/01/2021

L'an 2021 et le 25 janvier à 20 heures 42 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, **exceptionnellement dans la salle des fêtes** afin de pouvoir respecter les distanciations suite au COVID 19 sous la présidence de Monsieur CHASSOULIER Gérard, Maire.

Présent : M. CHASSOULIER Gérard, Maire, Mmes : BARDELMAYER Hélène, BESNARD Frédérique, CLORY Céline, GIRARD Caroline, MONTRIEUX Sylvaine, MM : BAZIN Olivier, **METIVIER Lucien (arrivée à 20h52)**, MORIN Jackie, NUGUES Yoann, OLIVIER Cyrille.

Excusée ayant donné procuration : Mme CLORY Céline à M. BAZIN Olivier

Nombres de membre

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 18/01/2021

Date d'affichage : 02/02/2021

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en PRÉFECTURE D'ANGERS

Le : 02/02/2021

Et publication ou notification

Du : 02/02/2021

Secrétaire de séance : M. Cyrille OLIVIER

Ayant atteint le quorum, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le rajout d'une question notée en IV.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I- Etude et vote de subventions aux associations et des participations obligatoires

II- Délibération concernant les travaux de l'annexe de la salle des fêtes

III- Un point sur le Budget

IV- Location de la salle des fêtes pour l'association de gymnastique suite au COVID19

V- Questions diverses

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 21/12/2020

I- Etude et vote de subventions aux associations et des participations

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide de :

- Fixer le montant des subventions de fonctionnement des organismes privés et Concours divers pour l'année 2021 de la manière suivante :

Arrivée de M. Lucien MÉTIVIER.

ART.	DEPENSES	ANNÉE 2020	DEMANDE 2021	DECISION CONSEIL MUNICIPAL 2021
6574	Subvention fonctionnement organisme privés			
	AFSEP association française des sclérosés en plaques	0,00 €	DEMANDE	0,00 €
	Anjou Mucoviscidose	0,00 €	DEMANDE	0,00 €
	Adapei 49	0,00 €	DEMANDE	0,00 €
	Ligue Contre le Cancer	0,00 €	DEMANDE	0,00 €
	Secours Catholique	0,00 €	DEMANDE	0,00 €
	Donneurs de sang - Durtal	100,00 €	DEMANDE	100,00 €
	FNATH	50,00 €	DEMANDE	50,00 €
	Les Restaurants du Cœur	176,00 €	59,00 €	59,00 €
	Association sportive La Jeanne d'Arc		1ère demande	50,00 €
	Société de Boule de fort « Les Bons Enfants »	250,00 €	DEMANDE	250,00 €
	OGECE Ecole Notre Dame Durtal	1300 € (650 € x 2 enfants)	1950 € (3 élèves soit 650€/élève)	1950 €
	Solidarité Paysans	50,00 €	DEMANDE	50,00 €

Adopté à l'unanimité (pour : **11** contre : 0 abstentions : 0)

Madame MONTRIEUX se retire du vote

ART.	DEPENSES	ANNÉE 2020	DEMANDE 2021	DECISION CONSEIL MUNICIPAL 2021
6574	Subvention fonctionnement organisme privés			
	Association Sportive de gymnastique	250,00 €	DEMANDE	250,00 €

Adopté à l'unanimité (pour : **10** contre : 0 abstentions : 0)

II- Délibération concernant les travaux de l'annexe de la salle des fêtes

Rapporteur : Monsieur MORIN

Exposé : Suite au projet de rénovation de l'annexe de la salle des fêtes, vous trouverez ci-dessous les différents devis reçus.

Maçonnerie	Montant HT	Montant TTC
DAINVAUX	6 746.51 €	8 095.81 €
TAVANO	11 017.77 €	13 092.21 €
Couvreur	Montant HT	Montant TTC
BOISSEAU	18 113.12 €	21 735.74 €
LEBAILLY	33 241.24 €	39 889.49 €
BIZIERE	28 041.73 €	33 650.08 €
BOULLER	23 528.06 €	28 233.67 €

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, décide :

- De retenir pour la maçonnerie le devis de DAINVAUX pour un montant de **8 095.81 € TTC** et pour la couverture le devis de Pierre BOISSEAU pour un montant de **21 735.74 € TTC**.
- Charge Monsieur le Maire ou Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire à signer les devis.

Adopté à l'unanimité (pour : **11** contre : 0 abstentions : 0)

III-Un point sur le Budget

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Exposé : Le résultat de l'exercice 2020 s'élève à **107 790.66 €** tout confondu (Fonctionnement (117 297.96 € et Investissement -9 507.30 €)

IV – Location de la salle des fêtes pour l'association de gymnastique suite au COVID19

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Exposé : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition la salle des fêtes gratuitement pour la saison 2021/2022 à l'association de gymnastique. Suite au Covid 19, l'association de gymnastique a très peu utilisé la salle pour la saison 2019/2020 et 2020/2021.

Madame MONTRIEUX se retire du vote.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, décide :

- De mettre gratuitement la salle des fêtes pour l'association de Gymnastique pour la saison 2021/2022.

Adopté à l'unanimité (pour : **10** contre : 0 abstentions : 0)

VI- Questions diverses

- **Eau Potable** : Suite à la réception d'un courrier du Syndicat d'eau de l'Anjou (SEA) en date du 15 janvier 2021, nous informant qu'il assure la compétence eau potable sur la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe, depuis sa création le 01/01/2018. Suite à une procédure de consultation des entreprises, le SEA a décidé d'attribuer l'exploitation du service d'eau potable à la société SAUR, pour une durée de 10 ans. Une communication à destination des abonnés sera menée en début d'année pour leur transmettre les nouvelles coordonnées du service et le nouveau règlement du service de l'eau potable, unifié à l'échelle du SEA.
- **Anjou numérique** : Le Conseil syndical d'Anjou Numérique propose de mettre en place une commission spécifique dédiée à l'accompagnement numérique composée d'élus municipaux et des intercommunalités. Elle aura pour mission de réfléchir, à partir de l'existant, à la structuration locale d'offres d'accompagnement au plus près des habitants. Monsieur Yoann NUGUES se propose pour être élu référent titulaire et Monsieur Jackie MORIN élu référent suppléant au sein de la commune.
- Monsieur Jackie MORIN propose d'interdire la rue de l'Abbé Rivereau au 3,5 T, suite aux divers problèmes rencontrés par les transports CORDIER au niveau de l'église. Il faudra voir avec le Conseil régional responsable des transports scolaires pour un nouveau parcours.

Sans autre question, la séance est levée à 23h30.

M. Gérard CHASSOULIER :

Mme Céline CLORY :
(Procuration à M. BAZIN)

M. Jackie MORIN :

Mme Caroline GIRARD :

M. Lucien METIVIER :
(Arrivée à 20h52)

Mme Frédérique BESNARD :

M. Yoann NUGUES :

M. Cyrille OLIVIER :

Mme Hélène BARDELMEIJER :

Mme Sylvaine MONTRIEUX :

M. Olivier BAZIN :